Qu'on se le tienne pour dit, le début de mon propos ne peut être interprété comme l'expression du sacrifice à un rituel chrétien, bien qu'il puisse choquer des oreilles sensibles.

Le Créateur, le Tout-puissant, l'Éternel (qui n'est jamais nommé Dieu) reçoit ses « ingénieurs-projeteurs »[1]. Ces anges particuliers l'ennuient un peu car l'Éternel sait déjà tout, mais, dans sa grande bonté, il les reçoit, les écoute et feint l'étonnement devant les projets qu'ils lui soumettent pour compléter la Création. En effet, alors que l'Univers est déjà réalisé, rempli d'étoiles et de planètes, les « ingénieurs-projeteurs » proposent humblement d'ajouter une « vétille », presque rien, un supplément qui pourrait être intéressant : une planète sur laquelle pourrait se développer quelque chose qui s'appellerait la vie. Le Tout-Puissant fait mine de s'intéresser à la chose et accepte. Il passe en revue toutes les espèces les plus fantaisistes et farfelues imaginées sur plan par les ingénieurs-concepteurs qui font la file devant lui, et la délibération entre eux permet d'en rejeter certaines et d'accepter les autres. L'humain (l'homme et la femme) fait partie des êtres vivants qui, sur papier, furent rejetés par le Créateur, en raison même de la qualité qui lui fut vantée par leur inventeur plutôt tenace : ce serait une espèce animale douée de raison. L'ingénieur argumente : ce sera « l'unique qui pourra se rendre compte de ton existence, l'unique qui saura t'adorer ». Un intellectuel ! répond, agacé, le Tout-Puissant. Ah non, renonce à ce projet ! Épargne-moi les intellectuels ! « L'univers en est exempt, par chance, jusqu'à présent ». Et « à en juger d'après sa mine, il m'a tout l'air d'être une source d'embêtements à n'en plus finir ». Insistant, teigneux, l'ingénieur finit par user les résistances de l'Éternel, partagé entre lassitude et tentation. À la fin de la nouvelle de Dino Buzzati, intitulée *La Création*, le patron se disculpe de sa légèreté : « Bah ! advienne que pourra (…) en période de création, on [peut] bien se montrer optimiste ». « "Allons donne-moi ça", dit le Tout-Puissant en saisissant le fatal projet. Et il y apposa sa signature. »[2]

Après ce mystérieux préambule, je voudrais mettre en exergue quatre qualités singulières de l'étude publiée dans les pages qui suivent, sobrement empruntées à d'autres pages plus nombreuses qui forment une thèse de doctorat remarquable, que j'ai eu le bonheur de diriger.

---

1 Ces ingénieurs sont néanmoins des anges : on est donc bien dans l'imagerie chrétienne. Les ailes et la tunique blanche sont cependant absentes, car ces accessoires sont « une invention des peintres de l'ancien temps ».

2 D. Buzzati, « La Création », *in Le K*, Paris, Laffont, 1967.

Selon une formule latourienne qui fait recette[3], on peut dire que la recherche d'Alexia Jonckheere est consacrée à la réponse à une question simple : *que fait faire* SIPAR (une application informatique, héroïne de ce livre) *aux assistants de justice* ? La question est simple, mais il est délicat d'y répondre, tant SIPAR constitue un objet saturé d'instructions, d'applications techniquement objectivées, d'apparentes contraintes et d'apparentes facilitations du travail, si l'on suit scrupuleusement son mode d'emploi. Si les usages réels et quotidiens du percolateur à café s'écartent déjà de son mode d'emploi, lorsqu'il est mis entre les mains de celui qui désire se faire du café[4], on peut imaginer que les usages de SIPAR sont susceptibles de présenter, malgré le degré de contrôle que l'application semble vouloir ou pouvoir exercer sur ses usages, quelques surprises. Loin d'une *sociologie de l'écart* qui, le plus souvent, est au service du « redressement », de la « correction » des pratiques, l'ouvrage qui nous est présenté offre des lectures respectueuses d'un fil méthodologique et éthique scrupuleux : les usages ne sont pas des écarts (à corriger), il s'agit de les observer comme le *réel de l'activité* (selon le concept cher à Yves Clot), un réel inexpugnable quel que soit le vœu de le réduire… La démarche de recherche est d'autant plus valeureuse qu'elle a pu capter le réel de l'activité au moment singulier d'une réforme « en train de se faire » : l'ouvrage nous apprend donc la façon dont un logiciel est reçu, craint, approché, caressé, apprivoisé, instrumentalisé, négocié. Il offre une typification, sans enfermement, des rapports entretenus entre les assistants de justice et SIPAR dans leurs relations avec les manières d'aborder globalement leur mission. Il nous apprend aussi les *accommodements* progressifs qui s'opèrent entre humains et non-humains.

La deuxième qualité singulière de cet ouvrage se tient dans sa sensibilité. Non qu'elle pourrait produire des effets sur la sensibilité (irritation, colère, chagrin) ou qu'elle soit risquée. Non, la sensibilité touche à l'ensemble du processus de recherche : les données de terrain produites supposent et entretiennent le contact, au plus près de la sphère physique et mentale des humains et des non-humains auxquels ils se frottent. Cette sensibilité de la démarche s'applique par ailleurs à l'auteure, qui est restée en contact avec elle-même, sensible en permanence – et sans le moindre narcissisme – à la complexité de ses propres positions de chercheuse, d'observatrice, d'experte et de consommatrice de son objet. Sensible enfin,

[3] Ancrée par ailleurs dans la sociologie de la traduction. Voir M. CALLON, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique,* 1986, nº 36, pp. 169-208.

[4] Y. CHALAS, « L'ignorance dans la vie quotidienne : La volonté de non-savoir », *Cahiers internationaux de Sociologie*, 1990, 84, pp. 313-338.

dans la mesure où les analyses sont toujours respectueuses, tant sur le plan de la validité des observations que sur le plan de la fidélité aux personnes et aux interactions vécues avec elles.

La troisième qualité tient en peu de mots. Les pages qui nous sont offertes sont, dans leur architecture, essentielles, rigoureuses, limpides et agréables à lire.

La dernière n'est pas la moindre. La recherche qu'on va découvrir témoigne d'une approche pour le moins innovante en criminologie (de la réaction sociale). J'ai déjà dit qu'elle portait sur une réforme en train de se faire, j'ai déjà évoqué sa centration sur les comportements, en interaction, d'un objet non-humain. Je n'ai pas encore dit que cet ouvrage s'inscrit dans un approfondissement de pistes théoriques contemporaines essentielles en sociologie pénale. Brièvement formulé, si le système pénal était jusqu'il y a peu, une entreprise morale, vectorisée par des références nobles et archaïques, il est progressivement devenu une entreprise définalisée, plus soucieuse de ses *outputs* (ses prestations administratives computables) que de ses *outcomes* (ses effets réels au regard de ses objectifs escamotés). Il faut prendre acte de ce changement sans nostalgie : l'orientation morale de l'action pénale n'est peut-être pas, en termes d'évaluation éthico-politique, meilleure que sa définalisation managériale[5]. Le livre qui s'ouvre ici fait un pas de plus en observant les expériences professionnelles[6] de ce nouveau contexte politique et administratif et du nouveau régime normatif qu'il promeut. Si les changements sont sensibles pour les organisations, qu'en est-il pour les travailleurs chargés de la mise en œuvre de ces changements et pour les justiciables soumis à leur opérationnalisation ? Le travail de recherche d'Alexia Jonckheere constitue une pièce très significative de cet enjeu renouvelé de recherche en sociologie pénale, sans compter l'apport latéral qu'il fait à la sociologie du travail. Il n'est pas venu le temps, pas encore, où la créativité humaine sera rattrapée par la représentation utopique, univoque et mécanique qu'en ont les ingénieurs-concepteurs. Il n'est cependant pas venu (non plus) le temps où ceux-ci cesseront de croire au Tout-Puissant.

Dan Kaminski

---

5 D. Kaminski, *Pénalité, management, innovation*, Namur, Presses Universitaires de Namur, 2010.

6 Je noterai que le réel de l'activité professionnelle étudié dans ces pages est conceptuellement comparable au réel de la peine vécue par le justiciable, sous l'empire managérial. Voir, par exemple, F. Philippe, « La peine de travail autonome : quand la flexibilité entre en "jeu" », *in* D. Kaminski (dir.), *La flexibilité des sanctions*, Bruxelles, Bruylant, 2012, pp. 123-139.